

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 30 juin 2024

Séance du 09 Juillet 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 09 Juillet à 20 h 30
Sur la convocation qui leur a été adressée par Mr RIGAULT Jean-Michel, maire, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, Mme BIGE Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Etaient absents : Mr BIGÉ Arnaud avec pouvoir à Mr SIGORINI Philippe, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2^{ème} adjointe au maire avec pouvoir à Mr RIGAULT Jean-Michel et Mr GAUTHIER Baptiste avec pouvoir à Mme BIGÉ Sarah.

Egalement présente : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie

Mme BIGÉ Sarah a été désignée secrétaire de séance.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 10 Juin 2024 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 09 juillet 2024 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de juillet est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 17 250 € et les recettes prévisionnelles à 77 491 € dont solde de subventions à recevoir pour la salle des fêtes ainsi que celle du département pour l'implantation du nouveau columbarium, soit une trésorerie prévisionnelle fin juillet s'élevant à 88 849 €, tenant compte de la trésorerie au 09 juillet d'un montant de 28 608 €.

III – Subvention association

Le maire présente un dossier de demande de subvention de l'association Atout Lire d'un montant de 200 €, le dossier est complet. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette demande, un mandement sera effectué.

IV – Travaux de voirie 2024 et demande de subvention

Le maire présente le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 17 025,26 € H.T. soit 20 430,31 € T.T.C. pour une partie des travaux sur Bouloy et Gulène. Un précédent devis avait été établi pour les deux sites à 36 313.86 € H.T. soit 43 576.63 € T.T.C., l'enveloppe budgétaire 2024 n'étant pas suffisante, une réduction de travaux a été demandée. Le maire est chargé de demander une subvention de 20 % auprès du Conseil Départemental dans le cadre de Village de l'Yonne +, et de signer tous documents relatifs à cette affaire.

V – ONF : Plan de coupe 2025

Mr PATUREAU présente le plan de coupe de la forêt communale pour l'exercice 2025 pour le martelage des parcelles 4.1 (6.65 ha) et 5.1 (4.54 ha) en ouverture de cloisonnements. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le plan de coupe et charge le maire ou le 1^{er} adjoint de signer tous documents relatifs à cette affaire.

D'autre part, Mr PATUREAU informe le conseil municipal qu'il a sollicité l'entreprise PASCAULT Valentin pour l'autorisation d'exploiter des bois morts dans des parcelles situées en bord de route qui sont dangereux. Le devis initial de l'ONF était de ~ 600 € en 2023, Mr PASCAULT le fait gracieusement et se charge d'enlever le bois. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne l'autorisation d'exploiter à Mr PASCAULT et charge le maire ou le 1^{er} adjoint de signer tous documents relatifs à cette affaire.

VI – Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne (SDEY) : convention financière

Le maire présente la convention financière du SDEY pour la maintenance préventive 2024 de l'éclairage public pour 4 visites annuelles avec 132 points lumineux et 4 armoires éclairage public. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la convention et charge le maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII- Auberge des Sources

Le maire informe le conseil municipal que les travaux d'assainissement devraient démarrer vers la mi-juillet, l'entreprise RTP sera contactée pour confirmation.

VIII – Affaires diverses

- a) Le faucardage des sources est en cours, il devrait se terminer le 10 juillet. Le devis de l'entreprise ST ELOY d'un montant de 2 220 € TTC a été signé par le maire pour la partie incombant à la commune, le solde soit 2 220 € TTC est pris en charge par le Syndicat Mixte Yonne Beuvron (SMYB)
- b) Un devis d'un montant de 390.48 € TTC a été signé à l'entreprise Stores et Volets Icaunais pour la réparation des rideaux électriques de la guinguette, les travaux sont effectués. L'entreprise HAMELIN avait été contactée, le devis s'élevait à 1 800 €.
- c) Le jury du fleurissement du Groupement Touristique des Vaux d'Yonne est venu le 3 juillet accompagné de Mme MORIN Isabelle. Elle avait effectué le repérage précédemment avec Mr SIGORINI Philippe et Mme BIGÉ Christiane. Les récompenses seront décernées lors de l'assemblée générale qui se déroulera à l'automne.
- d) L'association des Amis du Château a fourni un devis de l'entreprise CASTRO d'un montant de 1 375.00 € pour le nettoyage de la mousse et changement de tuiles gelées de la salle d'accueil, comme il avait été proposé par l'association, le conseil lui demande de prendre en charge les travaux. D'autre part, l'association informe le conseil municipal que le toit de la grange des héritiers de Mr BUISSON s'est effondré en entraînant des dégradations sur le mur de pignon de la salle d'accueil. Le maire va contacter la famille de Mr BUISSON pour l'informer des dégâts et les déclarer à son assurance.
- e) Le maire propose au conseil municipal de candidater à la 4^{ème} édition des Mariannes de l'Yonne. Le conseil accepte et charge le maire de déposer le dossier de candidature notamment sur la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes.
- f) Le maire informe le conseil que Mme MILLOT Chantal lui a remis un courrier de la DDT concernant les nuisances qu'elle subit suite à l'installation d'une chambre pour la fibre optique. Ce courrier stipule que c'est au maire de faire le nécessaire dans le cadre de sa responsabilité de la police de circulation et du stationnement. Le maire rappelle que cette route est départementale et que c'est au département de solutionner ce problème récurrent.
- g) Le maire présente les comptes-rendus des conseils d'écoles d'Etai la Sauvin et de Courson les Carrières
- h) Le maire informe le conseil qu'un reportage aura lieu sur la commune par Bourgogne Magazine
- i) La cérémonie pour célébrer le 80^{ème} anniversaire des Bois de Druyes aura lieu le dimanche 28 juillet dans le parc des sources.
- j) Une randonnée « Convergence » se déroulera le 25 août avec plusieurs départs dont un sur la commune de Druyes. L'information est insérée sur panneau pocket.
- k) Mr PATUREAU informe le conseil et présente le calendrier des Estivades pour l'été, pour Druyes il y aura une randonnée nocturne le mercredi 21 août avec soupe à l'oignon, l'apéritif sera offert par la commune.
- l) Le maire informe le conseil qu'il a reçu un contrat pour la maintenance des défibrillateurs qui sont situés à la guinguette et au parking du château, le montant est fixé 99 € H.T. par an et par défibrillateur. Le maire est chargé de signer le contrat.
- m) Mr SIGORINI Philippe informe le conseil :

- que le fossé situé dans le pré des sources jouxtant les parcelles de particuliers est encombré de pierres, l'agent communal est chargé de l'entretenir
 - un administré lui a signalé que l'entretien des trottoirs incombait à la commune si aucun n'arrêté n'était pris (textes à l'appui) – le maire lui répond qu'un arrêté a été pris pour que les riverains entretiennent les espaces devant leur propriété
 - il signale que deux véhicules tampons (il présente les photos) sont stationnés au parking de la ville – un courrier sera adressé aux propriétaires faute de quoi les services de la gendarmerie seront informés
 - il demande de l'aide pour la mise en place du terrain de pétanque – le maire lui précise que l'agent communal est à sa disposition
 - que la Compagnie Premier Baiser va se produire à Druyes le 09 août à 20 h30 – l'information a déjà été insérée sur panneau pocket
- n) Mme MORIN Isabelle et Mr SIGORINI Philippe rendent compte de la réunion d'information où ils sont allés avec Mme GERVILLE REACHE Danièle le 04 juillet.

Le prochain conseil est fixé au 20 septembre 2024.